D9/17 Point n°9

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité -Fraternité

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 1er février 2017

Le nombre de Conseillers Municipaux en exercice est de 35

L'an deux mille dix-sept le premier février à dix-neuf heures trente.

Le Conseil Municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le vingt-six janvier deux mille dix-sept, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Daniel GUIRAUD, Maire.

OBJET

AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE PERCEVOIR UNE SUBVENTION DE 13000€ DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE SEINE-SAINT-DENIS AU TITRE DE L'ACTION 2016 DU POINT ACCUEIL ECOUTE JEUNES – KIOSQUE.

PRESENTS :
Daniel GUIRAUD, Arnold BAC, Françoise BALTEL, Lionel BENHAROUS, Johanna BERREBI, Nathalie BETEMPS, Patrick CARROUER (jusqu'a 21H58), Isabelle DELORD, Claude ERMOGENI, Camille FALQUE, Liliane GAUDUBOIS, Guillaume LAFEUILLE, Christian LAGRANGE, Valérie LEBAS, Christine MADRELLE, Gérard MESLIN, Narcisse NGAKA, Christophe PAQUIS, Delphine PUPIER, Guillaume ROUSSEAU, Irina SHAPIRA, Marlène UZAN, Sandie VESVRE, Georges AMZEL, Sonia ANGEL, Jean-François DEBYSER, Marie-Geneviève LENTAIGNE.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :
Roland CASAGRANDE par Claude ERMOGENI, Madeline DA SILVA par Sandie VESVRE, Jean DESLANDES par Arnold BAC, Malika DJERBOUA par Liliane GAUDUBOIS, Frédérique SMADJA par Lionel BENHAROUS, Manuel ZACKLAD par Christophe PAQUIS, Mathieu AGOSTINI par Marie –Geneviève LENTAIGNE, Christophe RINGUET par Sonia ANGEL.

SECRETAIRE :
Arnold BAC

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20170201-D9-17-DE
Date de télétransmission : 03/02/2017
Date de réception préfecture : 03/02/2017

D9/17 Point n°9

CONSEIL MUNICIPAL DU 1ER FEVRIER 2017

OBJET : AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE PERCEVOIR UNE SUBVENTION DE 13000€ DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DE SEINE-SAINT-DENIS AU TITRE DE L'ACTION 2016 DU POINT ACCUEIL ECOUTE JEUNES – KIOSQUE.

LE CONSEIL,
Sur proposition de Monsieur le Maire,

VU le code général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT que le Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis soutient depuis plusieurs années les actions du lieu d'écoute du Kiosque,

VU le budget communal,
VU l'Avis de la commission compétente,
VU le rapport du représentant légal,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : AUTORISE Monsieur le Maire à percevoir une subvention de 13 000€ auprès du Conseil Départemental de Seine-Saint-Denis au titre de l'action du Point Accueil Ecoute jeunes, lors de son versement, au titre de cette action pour l'année 2016.

ARTICLE 2 : DIT que les recettes en résultant seront imputées sur le budget de la ville,

ARTICLE 3 : DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis, Monsieur le Trésorier municipal de la ville des Lilas et affichée en Mairie,

Et ont signé au registre les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire des Lilas,

MAIRIE DES LILAS (Seine-St-Denis)

Daniel GUIRAUD

Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture le 03 FEV. 2017
- et de son affichage le 07 FEV. 2017
  (pendant une durée continue de 2 mois)

Accusé de réception en préfecture
093-219300456-20170201-D9-17-DE
Date de télétransmission : 03/02/2017
Date de réception préfecture : 03/02/2017